

LES ETAPES DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE 2026
Pour les certifications professionnelles de l'Education nationale
(à l'exception du DEES, du DEETS, du DEME, du DCG, du DSCG)

Pour les candidats de la VAE INITIALE (non éligible « France VAE »)

CE DOCUMENT POURRA ETRE REVISE SELON LES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Adresse du GIP FCIP : 4, rue du Père Delawarde
Desrochers 97234 FORT DE FRANCE
Tél. : 0596 64 83 83

Horaires d'ouverture au pôle VAE :
Lundi, mardi, jeudi : 8h30/ 12h30 – 14h00/16h00
Mercredi, vendredi : 8h30/12h30

Email : dava@ac-martinique.fr

N°	ETAPES	PLANNING / LIEUX	OBSERVATIONS
1	Réunion d'information à distance en s'inscrivant sur le site : https://vae.education.gouv.fr/academie/31	Selon le planning proposé sur le site www.vae.education.gouv.fr	Indiquer sur votre moteur de recherche : https://vae.education.gouv.fr/academie/31 Cliquer sur la date choisie et remplir le formulaire. Une fois votre inscription validée, vous recevrez par email, votre convocation.
2	Par téléphone : Etude de faisabilité pour choisir la certification professionnelle en lien avec l'expérience que vous souhaitez faire valider (30 minutes) et Etude personnalisée sur les compétences exigées si la certification professionnelle visée est délivrée par l'Education nationale (1h)	Sur rendez-vous par téléphone – Tél 0596 64 83 83 Email : dava@ac-martinique.fr Après l'étude personnalisée, Si vous remplissez les conditions réglementaires , votre espace personnel est créé par le DAVA sur www.vae.education.gouv.fr pour vous permettre d'y renseigner votre demande de recevabilité.	Cette étape fait partie de la demande de recevabilité , elle est réalisée par le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA), seul habilité pour les certifications professionnelles de l'Education nationale Lors de la prise de rendez-vous, un questionnaire à renseigner et à renvoyer par email à la conseillère en charge de votre étude personnalisée, vous sera adressé.
3	Demande de recevabilité Renseigner votre demande de recevabilité sur votre espace « francevae.fr » uniquement	Du 16 Septembre 2026 au 16 Novembre 2026 Sur votre espace www.vae.education.gouv.fr uniquement	Dès l'obtention de votre recevabilité, effectuer le règlement des frais d'examen de la recevabilité et jury soit 300 € au pôle administratif et financier du GIPFCIP.
4	Résultat de la Recevabilité	Réponse transmise au candidat Dans les 2 mois suivant la demande de recevabilité	Cette décision de recevabilité est valable pendant 3 ans ou jusqu'à disparition de la certification professionnelle si elle se produit avant les trois ans. Passé ce délai, vous devez renouveler votre demande ou solliciter la prolongation de votre recevabilité (1 an maximum) si la certification professionnelle n'a pas changé.
5	Inscription à l'examen obligatoire sur « les Cyclades » depuis : www.ac-martinique.fr , rubrique VAE suivre les indications données par le communiqué du service d'examens du rectorat		Pensez à imprimer votre confirmation d'inscription pour la joindre à votre livret 2 et conservez-en un exemplaire Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour l'inscription.
6	Dépôt du livret 2 sur votre espace personnel « vae.education.gouv.fr » rubrique « Dépôt du livret 2 »	Du 07 Septembre 2026 au 15 Septembre 2026	Le livret 2 en format PDF doit être accompagné de ses annexes dont la copie de la lettre de recevabilité en cours de validité et la confirmation d'inscription à l'examen signée Pour les candidats dont la recevabilité est datée de plus de 12 mois au moment du dépôt du livret 2, un exemplaire du livret 1 réactualisé doit être joint au livret 2. Tout dossier incomplet ou non-remis annulera l'inscription. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé pour la remise du livret 2 sur le site vae.education.gouv.fr rubrique « mon espace personnel ».
7	Entretien avec le jury	Aux date et lieu indiqués sur la convocation qui vous sera adressée par les services d'examens du rectorat : Octobre/Novembre 2026	La convocation et la pièce d'identité sont obligatoires pour le passage devant le jury Ces dates ne concernent que le jury de la Martinique, pour les jurys hors académie, Veuillez-vous référer à votre convocation.
8	Résultat du jury de VAE	Résultats transmis au candidat par les services de la division des examens et concours du rectorat.	Vous pouvez vous rapprocher du DAVA pour tout conseil post VAE